

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUIN 2023



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2023_068

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHATOU ET LE COLLEGE PAUL BERT
PORTANT SUR LES ACTIONS AUTOUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE
ORGANISÉES EN PARTENARIAT

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 16 juin 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLANGUEROULT, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Arnaud BEAUVOIR, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Laurence GNEMMI à Jean-Baptiste GODILLON, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET, Véronique LIGNIER à Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Nathalie MOULIN à Laurent LEFEVRE

Secrétaire :

Pascal PONTY

Les 33 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de ses missions pédagogiques en direction du public scolaire, la médiathèque Guillaume Apollinaire organise différentes animations en partenariat avec des classes du Collège Paul Bert :

- 6ème : animations « Contes » et animation « L'auteur en personne » comprenant une rencontre entre les collégiens et un écrivain.

- 4ème et 3ème : littérature de l'imaginaire. Les bibliothécaires interviennent dans les classes pour des lectures de textes fantastiques ou de science fiction.

Par ailleurs, les bibliothécaires organisent plusieurs fois dans l'année un dépôt de livres au sein du CDI du collège.

Ces animations et leur mise en place sont détaillées au sein d'une convention entre la Ville de Chatou et le Collège Paul Bert, convention qui permet de cadrer par ailleurs juridiquement les relations entre ces deux partenaires (assurance, responsabilités...). La présente convention prend effet à compter du 1er octobre 2023 et se terminera le 30 juin 2024.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Culture- Tourisme-Evenementiel-Développement Economique et Commercial, en date du 31 mai 2023,

Considérant la volonté de la Ville de promouvoir les actions culturelles en direction des jeunes,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention entre la Ville de Chatou et le collège Paul Bert portant sur les actions organisées en partenariat autour du livre et de la lecture,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 23/06/2023